

<https://web.sntrscgt.fr/spip.php?article645>

Signature du plan triennal handicap 2011-2014

- ACTUALITES - Dossiers Thématiques - LE HANDICAP - AU CNRS -

Date de mise en ligne : dimanche 23 octobre 2011

Copyright © SNTRS-CGT - Tous droits réservés

Le vendredi 21 Octobre 2011 les organisations syndicales étaient conviées à la signature du protocole triennal handicap pour la période 2011-2014 ; vous trouverez ci-dessous le texte de l'intervention commune SNTRS-CGT, SGEN-CFDT Recherche EPST et SNCS-FSU :

Le protocole handicap que nous allons signer ce vendredi 21 octobre s'inscrit dans la continuité d'un processus qui a commencé aux environs de l'année 1996, avec la création d'un groupe de pilotage handicap. D'un simple groupe de pilotage sans grand dessein dans le temps, a émergé petit à petit l'idée d'avoir un calendrier avec une budgétisation claire, l'idée du plan triennal était dans l'air.

Le grand tournant s'est amorcé avec l'entrée en vigueur de la loi de février 2005 sur le handicap et la notion de compensation. La fonction publique était désormais soumise à la règle des 6% et dès 2007 la première pénalité tombait : 3 MEuros dont 600 000 ferme, en 2008 encore 3 MEuros mais sans sursis !

Grace au travail de militants syndicaux, Françoise Cormières, Jean Omnes, Jacqueline Mahuteaux, Jean-Luc Mazet, Albin Volte et Gérard Euzenot ici présent, la proposition du groupe de réflexion et de proposition était reprise par l'administration. Celle-ci qui proposait dans un premier temps un simple protocole sans calendrier ni financement pérenne en est venu rapidement à l'idée d'un plan triennal.

Tout cela a également été possible grâce au soutien et aux décisions prises par Bernard Larrourou et Arnold Migus, Directeurs généraux de l'organisme et tous deux sensibles à la question du handicap, mais aussi avec le travail permanent et la conviction acharnée de Ghislaine Bec, responsable de la Mission insertion handicap et de la Mission relation sociale que nous tenons particulièrement à remercier pour son implication. Les Directeurs successifs des ressources humaines ont largement contribué à la concrétisation et l'amélioration du protocole handicap. L'actuelle direction du CNRS, présidée par Alain Fuchs aura à le conduire.

On peut maintenant dire que le CNRS est à la pointe de ce que font les autres EPST et les universités sur la question essentielle de l'accueil dans le monde du travail de nos collègues handicapés.

Il reste cependant des revendications que nous voulons rappeler.

La mobilité doit devenir un droit réel pour les handicapés, la procédure Noémi doit être adaptée pour que ce droit puisse s'exercer pour les ITA.

Cela passe aussi par la sensibilisation et l'amélioration de l'information des délégations régionales, des Directeurs d'unité et des chefs de service sur le handicap et les handicapés, leur environnement et l'aménagement de leur poste de travail.

Il faut mettre en place et développer des cellules handicap dans toutes les délégations régionales.

Il faut aussi mieux impliquer les instances statutaires en les sensibilisant d'avantage, le Comité national de la recherche scientifique pour les chercheurs, et les CAP pour les ITA, afin que la voie normale des concours de recrutement continue à être aussi celle des handicapés, notamment pour les chercheurs.

Il faut aussi réfléchir à la gestion des carrières et les conditions de travail de nos collègues, ceux qui sont recrutés comme ceux qui deviennent travailleurs handicapés au cours de leur carrière.

En conclusion, cela signifie que la Commission national handicap doit continuer son travail de suivi du protocole et de prospective pour l'améliorer. Cette commission doit avoir les moyens de l'administration pour ce travail, notamment budgétaires, afin de se réunir avec la fréquence à la hauteur des enjeux..

Daniel Steinmetz, Secrétaire général du SNTRS-CGT

Pierre Girard, Secrétaire général du SGEN-CFDT Recherche EPST

Patrick Monfort, Secrétaire général du SNCS-FSU